

**Contrat d'engagement solidaire de paniers hebdomadaires de légumes
auprès de l'AMAP des Jardins du Clos Fleuri pour la campagne 2017/18**

Je soussigné:

Prénom: Nom:

Courriel:@..... Tél:

Souscris un contrat d'engagement de pré-achat de 46 paniers hebdomadaires de légumes (cf. calendrier des distributions) entre le 19 mai 2017 et le 14 avril 2018 avec les «Jardins du Clos Fleuri», représentés par Gaspard Manesse, producteur maraîcher (n°SIRET: 800 844 674 000 16) à la Celle les Bordes.

Le prix du panier est fixé à **13€ TTC**.

Soit un montant de: 46x13€ = **598€ TTC** pour la campagne 2017/18 et pour un panier par semaine. (TVA à 5,5%, montant HT: 566,82€, montant TVA: 31,18€)

Je viendrai (ou mandaterai quelqu'un) chercher mon (ou mes) panier(s): **(cocher la case)**

Les vendredis de 19h à 20h au 4, rue Chateaubriand à Rambouillet, chez Alain Epstein, responsable de l'AMAP «les Jardins du Clos Fleuri»

Les samedis de 11h à 12h au siège de l'exploitation «les Jardins du Clos Fleuri» au 30, rue du Caillon à la Celle les Bordes

Les paniers sont composés d'un panel de légumes produits par le paysan selon les méthodes de l'Agriculture Biologique, certifiés par Ecocert, et distribués dans le cadre de son partenariat avec l'AMAP «les Jardins du Clos Fleuri».

La quantité de produits dépend de la saison, des moyens du producteur et des aléas climatiques.

Les modalités de production et de distribution des paniers sont en accord avec la charte des «AMAP» et celle de «l'Agriculture Paysanne» qui servent de référence éthique entre les adhérents de l'association et le producteur.

Je choisis de payer comme suit **(cocher l'option choisie)**:

Banque:

1 chèque de 598,00€ n° encaissable de suite

2 chèques encaissables comme suit:
- 1er chèque de 300,00€ n° encaissable de suite
- 2nd chèque de 298,00€ n° au 1er novembre 2017

4 chèques encaissables comme suit:
- 1er chèque de 150,00€ n° encaissable de suite
- 2nd chèque de 150,00€ n° au 1er août 2017
- 3ème chèque de 150,00€ n° au 1er novembre 2017
- 4ème chèque de 148,00€ n° au 1er janvier 2018

(Chèques libellés à l'ordre de Gaspard Manesse)

Je déclare par ailleurs m'être acquitté de ma cotisation d'adhésion à l'AMAP «les Jardins du Clos Fleuri» pour l'année 2017/2018

Fait à

Le souscripteur

le

Le producteur, Gaspard Manesse